

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois et le sept juin, à dix-huit heures et deux minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Saint Théodorit au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 1^{er} juin 2023

Date d'affichage : le 1^{er} juin 2023

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 36

Votants : 36 + 8 = 44

Votants par procuration : 8

Absents excusés : 5

Absents : 8

Présents : MM. CLEMENT Richard, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, ROUDIL Joël, FURESTIER David, BRESSET Cyrille, CLAVEL Christian, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, CAUVIN Bernard, VIALA Christian, Mme SEGURA Delphine, MM. EGRAZ Gilbert, IAQUINTA Antoine, FELIX Freddy, CASTANON Philippe, ACQUIER Jean-Yves, FOUGAIROLLE Michel, GRAS Guillaume, Mme AUBERT Martine, MM. CATHALA Serge, DREVON Nicolas, FIORENZANO Johan, Mme MARTIN Catherine, M. WEITZ Bruno, Mmes DRACS Marie Andrée, GIBERGUES Laetitia, MEUNIER Hélène, M. MOH Cyril, Mme ROUX Florence, M. SOULIER Cyril, Mme AGNIEL Virginie, MM. GAILLARD Olivier, MOLINES Louis, Mme LAURENT Stéphanie.

Procurations :

Mme MASOT Alexandra à Mme GIBERGUES Laetitia,
M. HERNANDEZ Frédéric à M. CATHALA Serge
M. JEAN Lionel à Mme LAURENT Stéphanie
M. SEMENOFF Serge à M. FOUGAIROLLE Michel
Mme BARBIER Mireille à Mme AUBERT Martine
M. OLIVIERI Bruno à Mme Marie Andrée DRACS
M. BERTO Stéphan à Mme ROUX Florence
Mme ROTTE Sandrine à M. DREVON Nicolas

Absents excusés: Mme MOURET Aube, MM. DAUTHEVILLE Jacques, LAGARDE Jean-Louis, BARON Jérôme, Mme TARNOWSKI Gabrielle

Absents: MM. ZUCCONI Jean-Pierre, SIPEIRE Jacky, Mme BARON Réjane, MM. FERRAULT Claude, TARQUINI Joseph, CUENOT Jean-Louis, MAZAURIC Pierre, MONEL José.

Secrétaire de séance : M. DREVON Nicolas

Début de séance : 18h02

Délibération n°073/2023: Demande de subvention d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard dans le cadre des Fonds de Modernisation des Equipements pour la micro crèche de Sauve

Virginie AGNIEL indique qu'il convient de changer le sèche-linge qui est vétuste et qui tombe régulièrement en panne ainsi que le réfrigérateur qui ne maintient pas une température constante.

Elle précise qu'un jeu extérieur est également prévu à l'achat.

Elle ajoute qu'à travers la signature du PST, la Caisse d'Allocation Familiales du Gard accompagne financièrement les structures petite enfance afin de leur permettre de changer le matériel vétuste et de moderniser les pratiques des professionnelles.

La participation de la CAF du Gard s'élève à 80% du montant hors taxe.

Elle donne lecture du budget prévisionnel de l'opération

DEPENSES		RECETTES	
Electroménager	3 030,00 €	CAF du Gard	2 716,00 €
Jeu Extérieur	365,00 €	Autofinancement CCPC	679,00 €
TOTAL	3 395,00 €	TOTAL	3 395,00 €

Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts et les intérêts communautaires de la Communauté de communes du Piémont Cévenol,
Considérant la nécessité d'améliorer les conditions d'accueils des enfants à la micro crèche de Sauve ;
Considérant le budget prévisionnel ;
Considérant l'avis favorable de la commission petite enfance, enfance et jeunesse ;
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Electroménager	3 030,00 €	CAF du Gard	2 716,00 €
Jeu Extérieur	365,00 €	Autofinancement CCPC	679,00 €
TOTAL	3 395,00 €	TOTAL	3 395,00 €

- de solliciter auprès de la CAF du Gard une subvention d'investissement à hauteur de 2 716 € dans le cadre des Fonds de Modernisation des Equipements pour la micro crèche de Sauve.
- de s'engager à réunir sa part contributive ;
- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.



Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :

REÇU EN PREFECTURE

le 12/06/2023

Application agréée E-legalite.com